



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Remunerations

Question écrite n° 36093

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le fait que les honoraires des medecins ont ete recemment l'objet de revalorisations non negligeeables. Par contre, les honoraires des professions paramedicales sont restes bloques. Il souhaiterait donc qu'il lui indique, d'une part, pour quelles raisons une telle discrimination a ete faite et, d'autre part, dans quelles conditions elle envisage de proceder a un ajustement permettant de retablir l'equite la plus elementaire dans l'evolution logique des ressources des differentes professions de sante.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36093

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 542